

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire de la Commune d'EMBRUN

Le Maire de la Commune d'Embrun,

N° 2025.776

**Objet : Composition du
Comité Social Territorial**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique,
 Vu l'article 50 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2022.058R en date du 24 mars 2022 et du Conseil d'Administration du CCAS d'EMBRUN n° 2022.14 en date du 31 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun,
 Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022.071R en date du 03 mai 2022 fixant à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires au Comité Social Territorial,
 Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 établissant les lignes directrices de gestion,
 Vu l'arrêté n° 2023.594 du 09 octobre 2023 fixant la dernière composition du Comité Social Territorial,
 Considérant le courrier en date du 17 septembre 2025 du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale désignant Monsieur Michel GEREY afin de palier au départ de Monsieur Thierry LABORDA, représentant titulaire du personnel,
 Considérant qu'en cas de vacance d'un siège de représentant titulaire du personnel, lorsque l'organisation syndicale ayant présenté une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir aux sièges de titulaires ou de suppléants auxquels elle a droit, elle désigne son représentant, pour la durée du mandat restant à courir, parmi les agents relevant du périmètre du comité éligibles au moment de la désignation,
 Considérant qu'il convient en raison du départ de la collectivité d'un représentant titulaire du personnel, d'établir un nouvel arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} novembre 2025, sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS d'EMBRUN :

- **Représentants titulaires :**
 EYMOUD Chantal, Maire,
 FANTI Bernard, Conseiller municipal délégué,
 DEPEILLE Zoë, Adjointe,
 RENOUF Patrice, Conseiller municipal,
 RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, Conseillère municipale.
- **Représentants suppléants :**
 AUDIER Marc, premier Adjoint,
 BLANCHET Ouria, Conseillère municipale,
 CEARD Audrey, Conseillère municipale,
 GASQUET Barbara, Conseillère municipale,
 CONSTANS Véronique, Conseillère municipale.

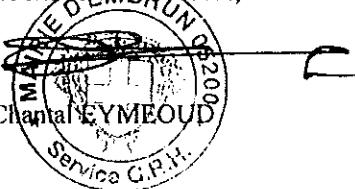
ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} novembre 2023, ont été élus lors du scrutin du 08 décembre 2022, ou tirés au sort le jour du scrutin, ou désignés par le SAFPT, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS d'EMBRUN :

- **Représentants titulaires :**
BEAUME Fanny, titulaire CCAS d'EMBRUN,
MASUCCIO Raffaelina, titulaire commune d'EMBRUN,
CERONI Sylviane, titulaire commune d'EMBRUN,
TOUCHE Véronique, titulaire commune d'EMBRUN.
PASCAL Anaïs, titulaire commune d'EMBRUN,
- **Représentants suppléants :**
CHASTAN Benoît, titulaire commune d'EMBRUN,
BERNARD Michel, titulaire commune d'EMBRUN,
GEREY Michel, titulaire commune d'EMBRUN,
GERARD Marie-José – Titulaire – Commune d'EMBRUN,
BONETTI Jean-Pierre – Titulaire – Commune d'EMBRUN.
- **Liste d'attente :**
CORTICCHIATO Daniel – Titulaire – Commune d'EMBRUN,
BAUMSTARK Guy – Collaborateur de cabinet – Commune d'EMBRUN.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la ville d'EMBRUN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à EMBRUN le 27 octobre 2025

Le Maire EMBRUN,


Chantal CYMEOUD